

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

Boîte Postale 181 - 42604 MONTBRISON Cedex
Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance ordinaire du 11 MAI 2023

**OBJET DE LA DELIBERATION : RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE
REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET AQUAPRET AUPRES DE LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS D'UN MONTANT DE 600 000 EUROS pour le financement
de la rénovation d'un réseau d'irrigation ayant la référence cadastrale Montverdun
B977,978,979,980 relevant du périmètre d'intervention du SMIF.**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres présents et 5 membres représentés par pouvoir accordé, soit au total 15 membres votants à savoir :

Présents :

1- M. BONNEFOY Jean-Yves	10- M. SANIAL Jean
2- Mme BROSE Chantal	11-
3- M. CHARRETIER Nicolas	12-
4- M. CHAZAL Jacques	13-
5- M. COUCHAUD Patrice	14-
6- M. FRECON Laurent	15-
7- M. FRECON Sébastien	16-
8- M. PALIARD Rambert	17-
9- M. REBOUX Georges	18-

Absents avec excuses : Mme DARFEUILLE Marianne – M. OGIER Yvan – REVEILLE Yves

**Absents représentés : Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves
M. DALBEGUE Gérard donne pouvoir à Mme BROSE Chantal
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à M. PALIARD Rambert
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard donne pouvoir à M. CHARRETIER Nicolas**

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges

Il est rappelé que par délibérations du 25 janvier et 11 mars 2022, le Comité a fixé l'enveloppe de l'opération de restructuration des installations Uzore à 5 710 000 € HT. et le coût prévisionnel des travaux à 5 300 000 € HT. Le montant des subventions à ce jour est évalué à 3 927 412 €. Il reste à réaliser le financement long terme des emprunts. Pour cela, des propositions ont été demandées aux établissements bancaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20230511-C02-20230511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

Affichage : 12/05/2023

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

M. le Président présente l' offre de prêt proposée par la Banque des Territoires.

Ouï, cet exposé et après avoir délibéré, le Comité du S.M.I.F. décide :

- de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 600 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL Aquaprêt

Montant : 600 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : **3,79 %**

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- de signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- d'autoriser et de déléguer son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A MONTBRISON, le 11.05.2023

Le Président du SMIF,
Jean-Yves BONNEFOY

